

Réf. : CP

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020 A 18h30**

**Date de la convocation du conseil municipal : 28 AOUT 2020**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le 7 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Christine FOROT, MAIRE.

Etaient présents : W.AUGUSTE - S.MEARY - Y.ARMAND : adjoints

G.JANUEL - M.MERLIN - L.VIGER - M.CECCHINI - S.ROUSSIN - F.THEOLAS - M.DENISE

Etaient absents excusés :

N.VERDON : procuration à W.AUGUSTE

H.CHARANCON : procuration à C.FOROT

C.BOURRETTE : procuration à M.DENISE

B.DUBOIS

Secrétaire de séance : S.MEARY

**ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
2. RENDU ACTE DES DECISIONS DU MAIRE
3. REAMENAGEMENT BUREAUX MAIRIE DEMANDE DE SUBVENTION
4. REHABILITATION LOCAL COMMUNAL FOYER RURAL DEMANDE DE SUBVENTION
5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « AUX PETITS SOINS »
6. CDG 26 CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL 2020-2022
7. CAUE : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE CONSTRUCTION MAISON DE SANTE
8. CCDSP : CONVENTION DE GESTION DES ZAE 2020.2021
9. QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Christine FOROT remercie les personnes présentes. Ce conseil n'est pas retransmis en vidéo live Hugo et Samuel BASSET ayant fait leur rentrée scolaire. Remerciements pour leur implication pendant ces longs mois.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint, informe qu'il y a lieu de rajouter un point non prévu à l'ordre du jour si l'ensemble des membres présents est d'accord :

1. CONTRAT DE LOCATION VEHICULE PUBLICITAIRE VISIOCOM
- Accord du conseil à l'unanimité.

Présence de la PRESSE.

Elle aborde ensuite les points de l'ordre du jour :

### **1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT**

Pas de remarque.

**Adopté par 2 ABSTENTIONS (M.DENISE/C.BOURRETTE) et 12 voix POUR.**

### **2. RENDU ACTE DES DECISIONS DU MAIRE**

Par délibération en date du 5/6/2020, le maire est chargé par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre certaines délégations prévues par l'article L 2122.22 du CGCT.

Les DECISIONS prises doivent être communiquées au conseil municipal lors de la séance suivante.

Le 5/8/2020 : BRAJA VESIGNE 84 ORANGE

Création réseau pluvial chemin de la croze : 31.404 € TTC

Le 6/8/2020 : MOULIN FRERES 26 SAINT RESTITUT

Evacuation des pierres chemin des roches : 2.160 € TTC

### **3. REAMENAGEMENT BUREAUX MAIRIE DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le maire informe l'assemblée que la commune envisage le réaménagement des bureaux administratifs de la mairie.

Plusieurs devis ont été demandés et doivent être réceptionnés rapidement.

Le montant total estimatif sera communiqué aux élus dès réception des devis.

Cette opération peut bénéficier d'une aide financière de la part du CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DROME, à hauteur de 20 % du montant total HT.

Il convient donc de solliciter une subvention et déposer le dossier de demande de subvention.

Accord du conseil municipal par 2 voix CONTRE (M.DENISE/C.BOURRETTE dans la mesure où le montant de la dépense n'est pas précisé) et 12 voix POUR.

**Délibération prise en ce sens.**

*W.AUGUSTE explique qu'il a préparé le cahier des charges et que les travaux sont programmés d'ici la fin de l'année.*

### **4. REHABILITATION LOCAL COMMUNAL FOYER RURAL DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le maire informe l'assemblée que la commune envisage la réhabilitation du local communal Foyer Rural situé à la Carrière de la Barrière (près des tennis).

Plusieurs devis ont été demandés et doivent être réceptionnés rapidement.

Le montant total estimatif sera communiqué aux élus dès réception des devis.

Cette opération peut bénéficier d'une aide financière de la part du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME, à hauteur de 20 % du montant total HT.

Il convient de solliciter une subvention et déposer le dossier de demande de subvention.

Accord du conseil à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

*W.AUGUSTE explique que la commune a cherché vainement un local adapté pour accueillir un médecin généraliste et une infirmière qui voudraient exercer ensemble rapidement sur la commune sur un même lieu.*

*Cet aménagement du local du foyer rural sera réalisé dans l'attente de la construction de la maison de santé, afin de maintenir ces professionnels de santé sur la commune.*

*Bienvenue à Mme BARDET Karine, infirmière déclarée au 01/9/2020 en attente de local pour exercer.*

*Il s'agit d'un investissement provisoire ; le but principal étant de garder ces professionnels de santé durant la construction de la maison de santé. Ce local pourra être par la suite mis en location.*

##### **5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « AUX PETITS SOINS »**

L'association « Aux petits soins » située sur la commune sollicite une subvention exceptionnelle suite à la crise covid-19 qui a eu un impact financier non négligeable. En effet, l'activité de l'association a été ralentie durant le confinement, mais les besoins en matériel afin d'assurer la sécurité tant du personnel que des bénéficiaires sont importants, coûteux et entament fortement la trésorerie de l'association. Malgré l'aide de la Région et du Département qui ont fourni des masques, l'achat de surblouses, gel hydroalcoolique, gants, visières, sont nécessaires aux intervenantes à domicile.

Afin de soutenir cette association pour contribuer à financer ce matériel indispensable, Mme la maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 150 euros, cette participation permettant d'assurer de bonnes conditions d'intervention auprès des personnes âgées et handicapées.

Accord du conseil à l'unanimité pour verser 150 euros.

***Délibération prise en ce sens.***

##### **6. CONVENTION D'ASSISTANCE RETRAITE CNRACL 2020-2022**

En application de la Loi N° 2007.209 du 19 février 2007 et de l'article 24 de la Loi N° 84.53 du 26 janvier 1984, la commune peut confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, par une convention, le **contrôle** sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales) OU la **réalisation totale** sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL.

Le CDG26, dès lors qu'il intervient pour le compte de l'employeur, devient l'interlocuteur unique de la caisse de Dépôt et Consignation - Branche CNRACL.

La possibilité est donnée aux collectivités affiliées à un service d'assistance retraite facultatif de proximité, de garantir la fiabilité des dossiers transmis à la CNRACL, cette dernière reste seule compétente pour la recevabilité des demandes et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites.

Les interventions du CDG26 concernent les dossiers et processus détaillés dans la convention.

La convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Accord du conseil à l'unanimité.

***Délibération prise en ce sens.***

##### **7. CAUE : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE CONSTRUCTION MAISON DE SANTE**

Madame le maire rappelle au conseil le projet de construction d'une maison de santé à SAINT RESTITUT.

La commune a déjà sollicité le CAUE pour une réflexion préalable en amont de ce projet afin de préciser les conditions d'agrément d'une maison de santé et de définir les besoins des professionnels de santé et de commencer à construire un plan de financement.

Suite à ce premier travail, un nouvel accompagnement du CAUE est nécessaire pour le lancement du projet de construction de la maison médicale.

La mission d'accompagnement de maîtrise d'œuvre, suivi de l'étude architecturale et financière, rédaction document de synthèse servant de cahier des charges pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Le montant total de la mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE (incluant l'adhésion et la cotisation) s'élève à 3.595 euros.

La convention est conclue pour une durée de 24 mois.

Accord du conseil à l'unanimité.

***Délibération prise en ce sens.***

Mme Le maire rappelle que Le CAUE nous accompagne dans ce projet, il faut rester vigilant sur le choix de l'architecte, rencontre avec L'ABF sur l'emplacement de la future maison de santé (plusieurs endroits ont été écartés).  
Plusieurs points essentiels : stationnement parking, accessibilité PMR, continuité dans le tissu urbain.

Une réunion d'information sera prévue pour présenter l'avant-projet avec les professionnels, le choix de l'emplacement, les délais de réalisation, les possibles aides financières. Ce projet mérite une grande réflexion.

#### **8. CCDSP : CONVENTION DE GESTION DES ZAE 2020.2021**

Considérant que la CCDSP exerce depuis le 01/01/2007 la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques, En vue d'assurer une bonne organisation des services et leur continuité, la CCDSP propose de confier à la commune, sous forme d'une convention, l'entretien et la gestion de la zone d'activités économique de St Restitut (ZAE).

Il s'agit plus particulièrement :

- des ouvrages des voiries internes de la ZA et de leurs composantes
- des espaces verts et des circulations piétonnes associées
- de la signalisation horizontale, verticale et directionnelle
- de la signalisation commerciale,
- du réseau d'éclairage public (candélabres, tableaux de commande, armoires d'installation, réseau câbles)
- des espaces collectifs divers
- l'entretien des lots communaux restant à commercialiser.

Cette gestion sera exercée à titre temporaire pour une durée de 2 ans, à compter du 01/01/2020.

La commune aura en charge pour le compte de la CCDSP, d'intervenir sur tout besoin de fonctionnement (maintenance, entretien courant, petites réparations, etc..) sur un des biens ou équipements de la ZA.

Accord du conseil à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

*W.AUGUSTE : il s'agit d'un renouvellement de convention.*

*Travaux de voirie de la ZA 2020-2021 : en cours d'étude, devis à demander.*

Christine FOROT laisse la parole à Marion CECCHINI afin de parler de la rentrée scolaire.

« La rentrée s'est bien déroulée : 107 élèves ont pu réintégrer leur classe.

Deux nouvelles institutrices sont accueillies cette année : Solène MONZO et Lucie SOULAGE.

Les enfants sont répartis au sein de 4 classes :

- deux classes à 29 élèves
- une classe à 24 élèves
- une classe à 25 élèves

Cette année les effectifs importants sont un défi dans l'organisation aussi bien pour le personnel enseignant que pour les employés de la commune (périscolaire, cantine, ATSEM, surveillance, désinfection des locaux...)

Nous pouvons compter sur la compétence et l'expérience des institutrices pour mener à bien leur mission malgré les conditions difficiles.

La municipalité ainsi que son personnel scolaire, administratif, technique, mettent tout en œuvre pour faciliter et offrir les meilleures conditions de travail aux élèves et aux enseignants. Remerciements pour leur implication et engagement ».

Marion CECCHINI quitte la salle et donne procuration à Sandrine MEARY

## POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

### **CONTRAT LOCATION VEHICULE VISIOCOM**

La société VISIOCOM prévoit la mise à disposition gratuite d'un minibus de 9 places pour une durée de trois ans, en contrepartie d'un droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires du véhicule.

Considérant que ce véhicule serait mutualisé entre plusieurs communes pour répondre aux besoins des services, notamment ceux du CCAS,

Considérant que les frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien du véhicule seront à la charge des communes bénéficiaires,

Mme le maire propose de signer un contrat de mise à disposition d'un véhicule mutualisé avec les communes de ROCHEGUDE, SUZE LA ROUSSE, BOUCHET et SAINT RESTITUT.

Accord du conseil à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

*Y.ARMAND explique : VISIOCOM sollicite Les communes pour connaitre Les entreprises intéressées. Le véhicule pourra aller ailleurs que dans Les 4 communes, il sera visible en dehors du périmètre, publicité pour Les annonceurs.*

*Objectifs : emmener Les personnes âgées au marché de ST PAUL, transport piscine, centre aéré pour Les enfants ..*

*M.DENISE : prêté ou Loué aux associations ?*

*C.FOROT : toute idée peut être soumise. Voir un règlement d'utilisation à valider par Les 4 communes.*

*Quelques questions : Qui conduit ? un élu ? un employé ? Lieu de stationnement ? L'entretien ? L'assurance ?*

*W.AUGUSTE : tout est à L'étude.*

### **9. QUESTIONS DIVERSES**

C.FOROT donne la parole à Christel RICHARD, suite à son intervention lors du conseil municipal du 10 août dernier.

*Mme Christel RICHARD remercie Mme FOROT de l'avoir reçu pour s'expliquer et souhaite un droit de réponse publiquement suite à L'intervention de M. Yves ARMAND au conseil municipal du 10/8/20 qui s'est exprimé sur un tract diffusé sur La commune signé par Christian BOURRETTE et Bernard DUBOIS en qualifiant de « mensonger » plusieurs passages du tract. M. ARMAND a mentionné La présence d'un agent immobilier caché déclaré sur La liste de M.BOURRETTE agent commercial.*

*Mme Christel RICHARD se sentant attaquée par ces propos diffamatoires, présente à L'assemblée son extrait Kbis faisant état de son inscription au registre spécial des agents commerciaux ainsi que ses autres documents professionnels.*

*Y.ARMAND demande dans quel domaine elle intervient ? Quelle différence entre agent commercial et agent immobilier ? Vous vendez quoi ?*

*C.RICHARD confirme ne pas avoir menti, être agent commercial dans La vente de terrains, maisons, n'est pas agent immobilier, et souhaite mettre un terme à ces débats qui ne mènent à rien.*

*L.VIGER : La société ORANO a déposé une demande d'autorisation de création d'une installation nucléaire de base dénommée « FLEUR/Parc d'entrepasage P36 ».*

*Ce projet verra Le jour prochainement, c'est une première mission que j'assurerais.*

*Une formation sur Les marchés est prévue prochainement, je suis inscrit avec William AUGUSTE.*

*S.ROUSSIN : a été élu représentant du SID (syndicat intercommunal d'irrigation) pour Le territoire Sud Tricastin St Paul, auprès de M.GARIN au bureau et délégué au territoire.*

*W.AUGUSTE : a été élu représentant à La CCDSP délégué Pôle Environnement GEMAPI (milieux aquatiques) Nord territoire. Certaines rivières sont gérées par des syndicats, d'autres par La CCDSP.*

*G.JANUEL : a été élu représentant du SDED (syndicat départemental d'électrification de La Drôme) pour Les communes de moins de 2000 habitants.*

*La séance est Levée à 20H45.*

Le Secrétaire de séance :  
**S.MEARY**

Le Maire :  
**C.FOROT**

